10 EUR

NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.		C1.

COMPTES ANNUELS EN EUROS

DENOMINATION : CARDIF ASSURANCE RISQUES DIVERS

Forme juridique : Société Anonyme

Adresse : Boulevard Haussmann N°: 1 Bte:

Code postal : 75009 Commune : Paris

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de:

Adresse Internet* : http://www.

Numéro d'entreprise : 435.025.994

Date (aaaa/mm/jj) 1976-11-22 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du		16-05-22	
et relatifs à l'exercice couvrant la période du	01-01-21	au	31-12-21
Exercice précédent du	01-01-20	au	31-12-20

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui / non **

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession,domicile (adresse, numéro, code postal et commune)
et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS et COMMISSAIRES

ADMINISTRATEURS :

DE VILLENEUVE Pierre, 5A Rue Quinault - 78100 Saint -Germain-en Laye - France

CHEVALET Stanislas , rue du Commerce 17 - 75015 - Paris France

DUMORA Renaud,Rue de la Pompe 143 - 75116 Paris - France

GAUDIN Aude, Rue de Miromesnil 94 - 75008 Paris - France

BOUASSRIA Gihane, Avenue de Suffren 130, 75015 Paris - France

GLORIEUX Pauline, Rue Alfred Fournier 16 - 92370 Chaville - France

BNP Paribas Cardif SA , représentée par HEREIL Olivier, Rue de la Lorraine,12 - 78100 Saint-Germain-en-Laye

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Price Waterhouse Coopers Audit, 63 rue de Villiers -922208 - Neuilly -sur Seine représenté par Frédéric Trouillard Mignen

(éventuellement suite page C 1bis)

Sont joints aux présents comptes annuels: - le rapport des commissaires**
- le rapport de gestion**

Nombre total de pages déposées:

Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet :

Signature Signature
(nom et qualité)

Christophe De Longueville
General Manager
BNP PARIBAS CARDIF BELGIUM

* Mention facultative.

** Biffer ce qui ne convient pas

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession,domicile (adresse, numéro, code postal et commune)
et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS et COMMISSAIRES

Classification : Internal

CARDIF ASSURANCES RISQUES DIVERS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale
CARDIF ASSURANCES RISQUES DIVERS
1 Boulevard Haussmann
75009 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CARDIF ASSURANCES RISQUES DIVERS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des placements financiers non cotés

Risque identifié

Dans le cadre de ses activités, Cardif Assurances Risques Divers détient des placements non cotés à l'actif de son bilan.

Au bilan, les placements immobiliers, FCPR et alternatifs sont comptabilisés à leur coût historique, le cas échéant retraité des amortissements, et une provision pour dépréciation doit être comptabilisée en cas de perte de valeur durable. La valorisation des placements à la clôture est un élément important pour apprécier s'il y a lieu de déprécier ces actifs.

Pour les actifs immobiliers (immeubles détenus en direct et parts de sociétés civiles immobilières ou à objet foncier), la valeur retenue est soit la valeur vénale soit la somme des loyers actualisés suivant le taux de rendement attendu.

Pour les actifs financiers non cotés, Cardif Assurances Risques Divers utilise différentes méthodes de valorisation en fonction de la nature du titre :

- valeur liquidative transmise par la société de gestion pour les parts de FCPR et de fonds alternatifs ;
- valorisation déterminée en interne suivant des méthodes d'analyse multicritères pour les sociétés non cotées détenues en direct.

Dans le contexte de crise sanitaire et de ses effets défavorables et prolongés sur certains secteurs de l'économie, nous avons considéré que l'évaluation des instruments non cotés constituait un point clé de notre audit qui requiert l'exercice du jugement par la Direction.

Au 31 décembre 2021, les placements financiers non cotés de Cardif Assurances Risques Divers s'élèvent à 79,8 M€ (cf. note B.4.c, des annexes des comptes annuels de Cardif Assurances Risques Divers 2021, représentant 5 % du total actifs financiers (1,7 Md€).

Notre réponse

Nous avons mis en œuvre les procédures suivantes :

- Mise à jour de notre connaissance de l'environnement de contrôle interne lié au processus de détermination de la valorisation de ces actifs financiers et immobiliers.
- Pour les actifs valorisés en utilisant des modèles de valorisation internes, conjointement avec nos spécialistes :
    - vérification de la conformité des hypothèses, des méthodes et des paramètres utilisés au regard des pratiques de marché et du contexte économique ;
    - appréciation du caractère raisonnable des valorisations retenues et comptabilisées au 31 décembre 2021.
- Pour les actifs valorisés par des sociétés de gestion externes au groupe Cardif Assurances Risques Divers et pour les actifs immobiliers :
    - vérification de la conformité des valorisations retenues au 31 décembre 2021 avec les rapports transmis par les sociétés de gestion d'actifs et les experts immobiliers ;
    - pour les actifs dont l'activité sous-jacente repose sur un marché en difficulté économique compte tenu de la crise sanitaire : examen de la prise en compte de ces impacts dans la valorisation.
- Pour les actifs dont la valorisation retenue a été établie à une date antérieure à la clôture : revue des analyses menées par le groupe pour vérifier l'absence d'écart significatif entre les valorisations retenues et les valorisations à la date de clôture.
- Examen du caractère suffisant et approprié de l'information figurant dans l'annexe des comptes annuels.

Contrôles généraux informatiques

Risque identifié

La fiabilité des systèmes d'information est clé pour Cardif Assurances Risques Divers comme pour l'ensemble des institutions financières compte tenu de la volumétrie quotidienne des transactions traitées. Nous portons une attention particulière aux contrôles d'accès aux principaux systèmes d'information supportant la production de l'information financière ainsi qu'à la gestion des changements dans ces systèmes.

L'appréciation des contrôles généraux informatiques et des contrôles applicatifs spécifiques aux différentes chaînes de traitement de l'information qui concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière, constitue un point clé de l'audit.

En particulier, l'existence d'un dispositif de contrôle des droits d'accès aux systèmes d'information et de niveaux d'autorisation en fonction des profils de collaborateurs constitue un contrôle clé pour limiter le risque de modifications inappropriées du paramétrage des applicatifs ou des données qui leur sont sous-jacentes.

Notre réponse

Pour les principaux systèmes concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière, les travaux que nous avons mis en œuvre avec l'appui de nos spécialistes informatiques ont plus particulièrement porté sur les aspects suivants :

- compréhension des systèmes, processus et contrôles qui sous-tendent l'information comptable et financière ;
- évaluation des contrôles généraux informatiques (gestion des accès aux applications et aux données, gestion des changements et des développements relatifs aux applications, gestion de l'exploitation informatique) sur les systèmes significatifs (notamment applications comptables, de consolidation et applications de gestion) ;
- examen du contrôle des habilitations pour la saisie des écritures manuelles.

Nous avons mis en place des diligences complémentaires compte tenu que certains comptes bénéficient de droits étendus dans le système et mis en œuvre des procédures additionnelles consistant principalement, selon les situations et risques identifiés, en :

- l'examen de contrôles compensatoires mis en place par Cardif Assurances Risques Divers,
- une augmentation de la taille des échantillons de nos tests de contrôle et substantifs (test des écritures comptables, rapprochement des caractéristiques des opérations avec les justificatifs externes tels que des contrats, avis d'opéré ou confirmations des tiers, etc.)
- des travaux d'analyse de données dans un objectif d'identification et d'analyse d'opérations atypiques sur les primes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CARDIF ASSURANCES RISQUES DIVERS par votre assemblée générale du 11 mai 2012 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 9ème année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Frédéric Trouillard Mignen

COMPTES SOCIAUX ANNUELS

Cardif Assurances Risques Divers

31 décembre 2021

BNP PARIBAS CARDIF

L'assureur d'un monde qui change

A. COMPTES SOCIAUX 2021 DE CARDIF ASSURANCES RISQUES DIVERS 3
A.1 Bilan actif au 31 décembre 2021 3
A.2 Bilan passif au 31 décembre 2021 4
A.3 Tableau des engagements reçus et donnés 5
A.4 Compte technique non vie pour l'exercice 2021 6
A.5 Compte non technique pour l'exercice 2021 6

B. ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021 7
B.1 Activité de la société 7
B.2 Faits marquants de l'exercice 7
B.3 Principes, règles et méthodes comptables 8
B.3.a Principes généraux 8
B.3.b Permanence des méthodes 8
B.3.c Eléments postérieurs à la clôture des comptes 8
B.3.d Principes comptables et modes d'évaluation du bilan 9
B.3.e Principes comptables et modes d'évaluation du compte de résultat 14
B.3.f Principes comptables et modes d'évaluation des engagements reçus et donnés 17
B.4 Informations sur les postes du bilan 19
B.4.a Mouvements ayant affecté certains éléments de l'actif 19
B.4.b Informations relatives aux autres placements 20
B.4.c Etat récapitulatif des placements 20
B.4.d Echéancier des créances et des dettes 23
B.4.e Participations et entreprises liées 25
B.4.f Opérations se rapportant à des entreprises liées et avec lesquelles existe un lien de participation 25
B.4.g Capital social 26
B.4.h Passifs subordonnés 26
B.5 Autres informations sur le bilan 27
B.5.a Clause de réserve de propriété 27
B.5.b Comptes de régularisation 27
B.5.c Produits à recevoir et charges à payer 28
B.5.d Provisions pour risques et charges 28
B.5.e Opérations en devises étrangères 29
B.5.f Engagements reçus 30
B.5.g Engagements donnés 30
B.5.h Provisions pour sinistres à payer 31
B.6 Informations sur le compte de résultat 32
B.6.a Ventilation des produits et des charges des placements 32
B.6.b Compte de résultat technique par catégorie 32
B.6.c Autres informations sur le compte de résultat 33
B.6.d Différence entre la charge fiscale payée et la charge fiscale imputée 34
B.6.e Ventilation de l'impôt sur les bénéfices 34
B.6.f Ventilation des opérations exceptionnelles 34
B.6.g Détail du résultat non technique 34
B.7 Autres informations 35
B.7.a Comptes consolidés 35
B.7.b Autres informations 35

A. Comptes sociaux 2021 de Cardif Assurances Risques Divers

A.1 Bilan actif au 31 décembre 2021

	En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
1	**CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE**	**-**	**-**
2	**ACTIFS INCORPORELS**	**9 325**	**7 471**
3	**PLACEMENTS**	**1 671 802**	**1 275 306**
3a	Terrains et constructions	36	36
3b	Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	16 680	21 021
3c	Autres placements	1 655 079	1 254 105
3d	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	7	143
4	**PLACEMENTS REPRESENTANT LES PROVISIONS TECHNIQUES AFFERENTS AUX CONTRATS EN UNITES DE COMPTE**	**-**	**-**
5	**PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES**	**130 784**	**159 001**
5a	Provisions pour primes non acquises	97 785	125 688
5b	Provisions d'assurance vie	-	-
5c	Provisions pour sinistres (vie)	-	-
5d	Provisions pour sinistres (non vie)	31 227	30 675
5e	Provisions pour participation (vie)	-	-
5f	Provisions pour participation (non vie)	-	-
5g	Provisions d'égalisation	1 475	1 451
5h	Autres provisions techniques (vie)	-	-
5i	Autres provisions techniques (non vie)	297	1 187
5j	Provisions techniques des contrats en unités de compte	-	-
6	**CREANCES**	**313 139**	**344 002**
6a	Créances nées d'opérations d'assurance directe	223 717	228 121
	Primes restant à émettre	-	-
	Autres créances	*223 717*	*228 121*
6b	Créances nées d'opérations de réassurance	16 679	46 645
6c	Autres créances	72 743	69 236
	Personnel	*106*	*48*
	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	*24 481*	*17 436*
	Débiteurs divers	*48 156*	*51 752*
6d	Capital appelé non versé	-	-
7	**AUTRES ACTIFS**	**56 923**	**64 547**
7a	Actifs corporels d'exploitation	2 726	2 811
7b	Comptes courants et caisse	54 197	61 736
7c	Actions propres	-	-
8	**COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF**	**296 497**	**315 744**
8a	Intérêts et loyers acquis non échus	10 785	8 450
8b	Frais d'acquisition reportés	249 055	271 488
8c	Autres comptes de régularisation	36 657	35 806
	TOTAL DE L'ACTIF	2 478 469	2 166 072

A.2 Bilan passif au 31 décembre 2021

En milliers d'euros		31 décembre 2021	31 décembre 2020
1	**CAPITAUX PROPRES**	**423 348**	**313 459**
1a	Capital social	21 602	21 602
1b	Primes liées au capital social	310 462	310 462
1d	Autres réserves	-	-
1e	Report à nouveau	37 304	1
1f	Résultat de l'exercice	53 980	- 18 607
2	**PASSIFS SUBORDONNES**	**251 168**	**251 145**
3	**PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES**	**1 154 733**	**970 855**
3a	Provisions pour primes non acquises	677 412	697 725
3b	Provisions d'assurance vie	-	-
3c	Provisions pour sinistres (vie)	-	-
3d	Provisions pour sinistres (non vie)	420 239	258 705
3e	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	-	-
3f	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	1 868	1 153
3g	Provisions pour égalisation	3 014	2 756
3h	Autres provisions techniques (vie)	-	-
3i	Autres provisions techniques (non vie)	52 199	10 515
4	**PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN UNITES DE COMPTE**	-	-
5	**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**	**59 579**	**62 633**
6	**DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES**	**27 055**	**39 643**
7	**AUTRES DETTES**	**521 670**	**442 377**
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	214 317	252 281
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	33 652	71 324
7c	Emprunts obligataires	-	-
7d	Dettes envers des établissements de crédit	104 695	-
7e	Autres dettes	169 006	118 772
	Titres de créance négociables émis par l'entreprise	-	-
	Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	*42 214*	*13 848*
	Personnel	*3 626*	*3 371*
	Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	*27 511*	*30 457*
	Créanciers divers	*95 655*	*71 096*
8	**COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF**	**40 916**	**85 960**
	TOTAL DU PASSIF	2 478 469	2 166 072

A.3 Tableau des engagements reçus et donnés

	En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
1	**Engagements reçus**	**18 259**	**12 178**
2	**Engagements donnés (1)**	**111 973**	**78 047**
2a	Avals, cautions et garanties de crédit donnés	436	436
2b	Titres et actifs acquis avec engagements de revente	-	-
2c	Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-	-
2d	Autre engagements donnés	111 537	77 611
3	**Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires (2)**	**19 487**	**12 505**
4	**Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution**	**-**	**-**
5	**Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance**	**-**	**-**
6	**Autres valeurs détenues pour le compte de tiers**	**-**	**-**
7	**Encours d'instruments financiers à terme (3)**	**60 092**	**11 389**
7a	Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie	60 092	11 389
	Stratégies d'investissement ou de désinvestissement	*7 204*	*11 389*
	Stratégies de rendement	*52 888*	-
	Autres opérations	-	-
7b	Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché	60 092	11 389
	Opérations de gré à gré	*7 204*	*11 389*
	Opérations sur des marchés réglementés ou assimilés	*52 888*	-
7c	Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et d'instrument	60 092	11 389
	Risque de taux	-	-
	Risque de change	*7 204*	*11 389*
	Risque actions	*52 888*	-
7d	Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instrument	60 092	11 389
	Contrats d'échange	-	-
	Contrats de garantie de taux d'intérêt	-	-
	Contrats à terme	*60 092*	*11 389*
	Options	-	-
7e	Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durée résiduelle des stratégies	60 092	11 389
	de 0 à 1 an	*60 092*	*11 389*
	de 1 à 5 ans	-	-
	Plus de 5 ans	-	-
	Total des engagements donnés (1) + (2) + (3)	**191 552**	**101 941**

A.4 Compte technique non vie pour l'exercice 2021

En milliers d'euros			Opérations brutes 2021	Cessions Rétrocessions	Opérations nettes 2021	Opérations nettes 2020
1	**Primes acquises**	**(+)**	**1 037 281**	**84 638**	**952 643**	**901 119**
1a	Primes	(+)	976 544	56 793	919 751	844 829
1b	Variation des primes non acquises	(+/-)	60 738	27 846	32 892	56 290
2	**Produits des placements alloués**	**(+)**	**15 954**	**-**	**15 954**	**11 041**
3	**Autres produits techniques**	**(+)**	**3 263**	**-**	**3 263**	**3 066**
4	**Charges des sinistres**	**(-)**	**- 303 787**	**- 16 209**	**- 287 578**	**- 272 165**
4a	Prestations et frais payés	(-)	- 276 918	- 18 261	- 258 658	- 235 110
4b	Charges des provisions pour sinistres	(+/-)	- 26 868	2 052	- 28 920	- 37 055
5	**Charges des autres provisions techniques**	**(+/-)**	**14 834**	**891**	**13 943**	**2 016**
6	**Participation aux résultats**	**(-)**	**- 2 764**	**- 108**	**- 2 656**	**- 898**
7	**Frais d'acquisition et d'administration :**	**(-)**	**- 663 180**	**- 37 436**	**- 625 744**	**- 584 075**
7a	Frais d'acquisition	(-)	- 499 687	-	- 499 687	- 484 396
7b	Frais d'administration	(-)	- 163 493	-	- 163 493	- 145 138
7c	Commissions reçues des réassureurs	(+)	-	- 37 436	37 436	45 459
8	**Autres charges techniques**	**(-)**	**- 12 339**	**-**	**- 12 339**	**- 70 784**
9	**Variation de la provision pour égalisation**	**(+/-)**	**- 258**	**- 24**	**- 234**	**- 72**
	RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	(=)	89 005	31 752	57 252	- 10 752

A.5 Compte non technique pour l'exercice 2021

En milliers d'euros			Opérations 2021	Opérations 2020
1	**Résultat technique de l'assurance vie**	**(+)**	**-**	**-**
2	**Résultat technique de l'assurance non vie**	**(+)**	**57 252**	**- 10 752**
3	**Produits des placements**	**(+)**	**45 756**	**45 449**
3a	Revenus des placements	(+)	27 829	25 058
3b	Autres produits des placements	(+)	773	1 053
3c	Profits provenant de la réalisation des placements	(+)	17 155	19 338
4	**Produits des placements alloués**	**(+)**	**-**	**-**
5	**Charges des placements**	**(-)**	**- 22 366**	**- 29 521**
5a	Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	(-)	- 14 966	- 15 059
5b	Autres charges des placements	(-)	- 3 709	- 4 341
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements	(-)	- 3 691	- 10 121
6	**Produits des placements transférés**	**(-)**	**- 15 954**	**- 11 041**
7	**Autres produits non techniques**	**(+)**	**1 107**	**1 030**
8	**Autres charges non techniques**	**(-)**	**- 101**	**- 483**
9	**Résultat exceptionnel**	**(+/-)**	**- 23**	**- 428**
9a	Produits exceptionnels	(+)	17	190
9b	Charges exceptionnelles	(-)	- 40	- 619
10	**Participation des salariés**	**(-)**	**-**	**-**
11	**Impôt sur les bénéfices**	**(-)**	**- 11 693**	**- 12 860**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(=)	53 980	- 18 607

B. Annexe aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

B.1 Activité de la société

Cardif Assurances Risques Divers est une entreprise d'assurance non vie pouvant opérer, suivant les termes des deuxième et troisième alinéas de l'article L.310-1 du Code des assurances, dans le domaine de l'assurance de dommages corporels et des assurances autres que la vie et la capitalisation.

Cardif Assurances Risques Divers exerce son activité en France en assurance directe et à l'étranger au travers de succursales.

B.2 Faits marquants de l'exercice

Impacts de la crise liée à la Covid-19 et conséquences comptables

L'Organisation Mondiale de la Santé a reconnu l'épidémie de coronavirus comme pandémie le 11 mars 2020. Dans ce contexte, des mesures de soutien financier aux entreprises et aux particuliers ont été prises par les gouvernements de plusieurs Etats. En plus des mesures gouvernementales, les organismes financiers et les assureurs ont pris des initiatives privées visant à accompagner leurs clients.

Dans le contexte actuel lié à la pandémie, la préparation des états financiers annuels de Cardif Assurances Risques Divers a été menée en prenant en compte les recommandations des régulateurs et des normalisateurs, notamment les recommandations ANC du 3 juillet 2020 et leur mise à jour de juillet 2021.

Une attention particulière a été portée à l'évaluation et la dépréciation des actifs y compris des actifs financiers (en raison des conditions de marché), ainsi qu'à la prise en compte et au mode de comptabilisation de certaines mesures gouvernementales telles que la contribution au fonds de solidarité créé par l'Etat suite au Covid-19, la comptabilisation des mesures d'aide prises à l'égard de nos assurés, et tous autres impacts jugés significatifs au regard des normes françaises actuellement en vigueur.

Les comptes sociaux de Cardif Assurances Risques Divers au 31 décembre 2021 sont établis sur la base de la continuité d'activité et prennent en compte les incidences de ces mesures qui ont été traitées conformément aux normes comptables en vigueur.

Succursalisation aux Pays-Bas

Une fusion-absorption simplifiée sans échange de titres a été réalisée entre Cardif Assurances Risques Divers et Cardif Schade, sa société-sœur néerlandaise, à effet rétroactif au 1er janvier 2021 sur le plan comptable. Les actifs et passifs ont été transférés à la succursale néerlandaise créée à cet effet à leur valeur comptable dans les comptes locaux, soit un actif net de 62,2 M€ comptabilisé en contrepartie du Report à Nouveau dans les comptes de Cardif Assurances Risques Divers.

Les méthodes comptables appliquées aux actifs et passifs apportés ont été mises en conformité avec la règlementation française, et cette mise en conformité a été traitée comme un changement de référentiel comptable, de manière rétrospective à compter de la date de fusion. Cette mise en conformité n'a pas eu d'impact sur les comptes.

La date d'effet juridique et fiscale de l'opération étant au 31 décembre 2021, la charge d'impôt de la période intercalaire, soit -6,3 M€, reste comptabilisée dans les comptes de la filiale néerlandaise.

B.3 Principes, règles et méthodes comptables

B.3.a Principes généraux

Les comptes de la société Cardif Assurances Risques Divers sont établis dans le respect des dispositions de la législation, conformément au Code de commerce (articles L.123-12 à L.123-22), en tenant compte des dispositions particulières au secteur de l'assurance qui sont contenues dans le Code des assurances (partie réglementaire, livre III, titre IV Dispositions comptables et statistiques) et le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et des règlements l'ayant modifié depuis cette date.

Les principes généraux de la comptabilité ainsi que ceux spécifiques à la comptabilité des sociétés d'assurance ont été appliqués en respectant notamment les règles de prudence et d'indépendance des exercices.

Les comptes des succursales sont retraités pour être mis en conformité avec les principes et méthodes comptables français.

B.3.b Permanence des méthodes

Les principes retenus, ainsi que les règles et méthodes appliquées, sont identiques à ceux retenus pour l'établissement des comptes de l'exercice précédent, à l'exception du point suivant.

En novembre 2021, l'ANC a modifié sa recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Cardif Assurances Risques Divers a ainsi modifié la méthode d'évaluation des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies de type Indemnités de Fin de Carrière (IFC), essentiellement français.

Ces régimes ouvrent progressivement des droits à indemnités qui ne seront réglés que s'il y a un départ effectif en retraite mais le nombre d'années de prise en compte des droits est plafonné. Jusqu'alors les droits à indemnité étaient comptabilisés linéairement de la date d'entrée dans la société jusqu'à la date de départ effective en retraite sans tenir compte du plafonnement des droits. Les droits à indemnités sont à présent comptabilisés linéairement en prenant une date de départ des droits tenant compte du nombre d'années plafonnées jusqu'à la date de départ en retraite.

L'impact de ce changement de méthode d'évaluation n'étant pas significatif (20 milliers d'euros), l'ajustement en résultant a été directement constaté en résultat.

B.3.c Eléments postérieurs à la clôture des comptes

Depuis le 31 décembre 2021, l'invasion de l'Ukraine fin février 2022 a conduit de nombreux gouvernements dans le monde à imposer des sanctions économiques envers la Russie. L'impact immédiat de ces événements sur les marchés financiers et l'environnement des affaires a été significativement négatif et les conséquences à long terme sur l'économie mondiale, et en particulier européenne, sont incertaines.

Cardif Assurances Risques Divers n'a pas d'exposition directe sur ces deux pays. Elle n'a pas de succursale dans ces deux pays, ni de placement financier émis par des banques ou entreprises des pays belligérants.

B.3.d Principes comptables et modes d'évaluation du bilan

Actifs incorporels

Les logiciels, créés ou achetés, sont inscrits en actifs incorporels à leur prix d'acquisition et sont amortis linéairement sur trois ou cinq ans et huit ans pour les logiciels d'infrastructure.

Les autres actifs incorporels sont notamment composés des valeurs de portefeuilles acquis par la compagnie. Ces derniers sont amortis sur une durée n'excédant pas dix ans.

Placements

Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice

Valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe visées à l'article R.343-9 du Code des assurances

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont enregistrées, conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances et aux dispositions du Livre I – Titre II du règlement ANC n° 2015-11 (articles 121-1 et suivants), à leur prix d'acquisition, net des revenus courus de la date du dernier détachement à la date de l'achat. Les titres classés dans cette catégorie sont négociés sur un marché reconnu et/ou émis ou garantis par un état membre de l'OCDE. Ils sont remboursables à une date définie et bénéficient d'une garantie de remboursement au terme.

En application de l'article 122-1 du règlement ANC n° 2015-11, la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (surcote / décote) est rapportée au résultat, selon un calcul actuariel, sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, à partir du taux de rendement actuariel constaté lors de l'acquisition. La part amortie est enregistrée au bilan à l'actif (décote) ou au passif (surcote) dans les comptes de régularisation.

Leur valeur de réalisation correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale pour les titres non cotés.

Les obligations convertibles sont comptabilisées selon les dispositions comptables applicables aux titres relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances lorsqu'elles répondent aux conditions définies aux premiers alinéas de cet article. Elles sont comptabilisées, jusqu'à leur cession ou leur conversion, comme des obligations classiques, la différence entre leur valeur de remboursement et leur prix d'acquisition est donc étalée sur leur durée de vie et le compte de résultat n'est pas impacté par d'éventuelles moins-values latentes.

Le troisième alinéa de l'article R.343-9 du Code des assurances prévoit la possibilité de comptabiliser, conformément à l'article R.343-10 du Code des assurances, les obligations convertibles en actions qui présentent à l'achat un taux actuariel négatif. L'article 121-9 du règlement ANC n° 2015-11 précise que, lorsqu'elle est exercée, cette option s'applique à l'ensemble des obligations convertibles en actions à taux actuariel négatif.

Cardif Assurances Risques Divers n'a pas d'obligation convertible en actions qui présente à l'achat un taux actuariel négatif en portefeuille.

Conformément au décret 2013-717, les fonds de prêts à l'économie, soit les organismes de titrisation mentionnés au 2° quater de l'article R. 332-2 du Code des assurances et les fonds d'investissement professionnels spécialisés mentionnés au 7° quinquies de l'article R. 332-2, ne relèvent pas de l'article R.343-9.

Valeurs amortissables visées à l'article R.343-10 du Code des assurances

Les dispositions de l'article 122-1 du règlement ANC n° 2015-11 relatives à l'amortissement des surcotes / décotes s'appliquent également aux valeurs amortissables visées à l'article R.343-10 du Code des assurances. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est ainsi rapportée au résultat, selon un calcul actuariel, sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, à partir du taux de rendement actuariel constaté lors de l'acquisition. La part amortie est enregistrée au bilan à l'actif (décote) ou au passif (surcote) dans les comptes de régularisation.

Leur valeur de réalisation correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale pour les titres non cotés.

Actions et autres titres à revenu variable de l'article R 343-10

Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits à leur prix de revient. Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les dispositions du Livre I – Titre II du règlement ANC n° 2015-11 et correspond :

- pour les valeurs mobilières et titres de toute nature côtés, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres de participation non cotés, à leur valeur d'utilité pour l'entreprise ;
- pour les autres titres non cotés, à leur valeur vénale, déterminée par interrogation de brokers ou de contreparties, sans faire référence à un modèle interne à l'entreprise ;

  pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) et les parts de fonds communs de placement (FCP), au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Instruments financiers à terme

Cardif Assurances Risques Divers a recours aux produits dérivés afin de gérer plus efficacement les actifs financiers détenus. Ces produits sont utilisés dans une optique de couverture. Les opérations initiées à ce titre peuvent être réalisées via des instruments de gré à gré ou négociés sur un marché réglementé.

Conformément au règlement du CRC n° 2002-09 modifié du 12 décembre 2002, complété par l'avis du CNC n° 2004-04 du 25 mars 2004 :

- les flux sur un instrument financier à terme souscrit dans le cadre d'une stratégie d'investissement futur sont enregistrés en compte de régularisation puis incorporés au prix d'achat des placements,
- les flux perçus, réglés ou latents sur un instrument financier à terme souscrit dans le cadre d'une stratégie de rendement sont inscrits en compte de résultat de manière échelonnée sur la durée prévue de la stratégie en tenant compte du taux de rendement effectif de l'instrument financier à terme.

Provisions pour dépréciation

Les titres relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances sont dépréciés selon les dispositions des articles 123-1 à 123-5 du règlement ANC n° 2015-11.

Les titres relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances sont dépréciés selon les dispositions des articles 123-6 à 123-19 de ce règlement.

Valeurs amortissables de l'article R.343-9

Dans le cas des titres à revenu fixe et dont la valeur de remboursement est garantie, relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances, une provision pour dépréciation n'est constatée qu'en cas de risque de contrepartie avéré. Dans ce cas, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable du placement, et la valeur recouvrable estimée. La valeur comptable du placement est égale au prix d'acquisition pied de coupon, diminué ou augmenté respectivement des amortissements de surcotes ou des produits de décotes et augmenté des intérêts courus.

Valeurs amortissables de l'article R.343-10

Les valeurs amortissables visées à l'article R.343-10 du Code des assurances sont provisionnées selon les dispositions prévues par l'article 123-7 du règlement ANC n° 2015-11. Le règlement définit le principe général d'une dépréciation différenciée selon l'horizon de détention, en distinguant le risque de crédit des autres risques liés aux évolutions du marché.

Lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les valeurs amortissables visées à l'article R.343-10 du Code des assurances jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit ; en l'absence de risque de crédit avéré, aucune moins-value latente liée à une hausse des taux sans risque n'est provisionnée dans les comptes de l'organisme.

Lorsque l'organisme d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir ces mêmes placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré.

Actions et autres titres à revenu variable

Lorsque la valeur de marché des valeurs mobilières cotées à revenu variable et des immeubles est inférieure à leur valeur nette comptable de plus de 20 % à la date de clôture et ceci depuis six mois consécutifs, lesdites valeurs font l'objet d'une revue afin de déterminer la nécessité ou non d'une provision pour dépréciation durable. L'article 123-10 du règlement ANC n° 2015-11 précise que le seuil de 20% s'applique lorsque les marchés sont stables, ce critère étant porté à 30% lorsque les marchés présentent une volatilité importante.

Pour l'arrêté des comptes du 31 décembre 2021, le seuil de 20% évoqué ci-dessus est maintenu.

La revue des actifs est réalisée en fonction de la valeur recouvrable des valeurs mobilières et immeubles concernés qui dépend de l'horizon de détention envisagé. La valeur recouvrable est déterminée par une approche prospective multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés pour apprécier les perspectives de rentabilité de chaque ligne de titres.

Une provision pour dépréciation durable est ainsi constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable. Par exception, les titres destinés à être cédés font, quant à eux, l'objet d'une provision calculée par référence au cours de bourse.

Actifs d'exploitation

Les aménagements des locaux d'exploitation et les matériels sont portés en actifs corporels d'exploitation à leur coût de revient ou à leur prix d'acquisition. La durée et le mode d'amortissement pratiqués sont adaptés à la nature des catégories d'actifs corporels :

- aménagements et installations : linéaire sur dix ans ;

- matériel informatique : dégressif sur trois ans ;
- matériel de bureau : linéaire sur cinq ans ;
- autres mobiliers et matériels : linéaire sur cinq ans.

Provisions techniques

Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part calculée prorata temporis des primes émises et restant à émettre qui se rapporte à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime ou à défaut le terme du contrat.

Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer représente la valeur estimative des dépenses, en principal et en frais, nécessaires au règlement des sinistres. Elle est définie avec un niveau de prudence normé, fixé par le Comité de Suivi des Engagements (CSE) de BNP Paribas Cardif conformément au « risk appetite » de l'entreprise validé par le Risk Policy Committee du Groupe.

Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes enregistre au bilan le montant des participations qui reviennent aux bénéficiaires de contrats collectifs de dommages corporels.

Provision pour égalisation

Cette provision est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de dommages corporels, ainsi qu'aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux, les risques liés au transport aérien, et les risques liés aux attentats et au terrorisme.

Autres provisions techniques

Provision pour risques croissants

La provision pour risques croissants concerne les risques de maladie ou d'invalidité. Elle est constituée pour des contrats à primes contraintes (primes périodiques constantes, hausse réglementée, etc.) et pour lesquels le risque croît avec l'âge des assurés.

Provision mathématique des rentes

La provision mathématique des rentes représente la valeur actuelle des engagements de l'entreprise concernant les rentes d'incapacité et d'invalidité et accessoires de rentes mis à sa charge, à l'égard de tiers victimes d'accidents.

Provision pour risques en cours

La provision pour risques en cours est destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

De plus, elle vise à prendre en compte les pertes futures que peuvent générer les contrats dont le tarif n'est pas révisable pour la période au cours de laquelle la garantie est accordée.

Provision pour risque d'exigibilité

La provision pour risques d'exigibilité (PRE) des engagements techniques est une provision destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-value latente nette sur l'ensemble des actifs mentionnés à l'article R.343-10 du Code des assurances, calculée dans les conditions définies à l'article R.343-5.

Cette base de calcul exclut les titres amortissables classés en R.343-10 que l'entreprise a l'intention et la capacité de détenir jusqu'au terme.

Selon les dispositions de l'article R.343-5 du Code des assurances, une moins-value latente nette globale des placements mentionnés à l'article R.343-10 est constatée lorsque la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces mêmes placements évalués comme suit :

- pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés mentionnés au paragraphe a de l'article R.343-11, la valeur retenue est le cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement mentionnés au paragraphe c de l'article R.343-11, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- pour les autres actifs, leur valeur est évaluée selon les règles prévues à l'article R.343-11.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Comptes de régularisation

Intérêts et loyers acquis non échus

Ce poste correspond au montant des intérêts courus sur titres à la date du bilan mais non encore exigibles.

Frais d'acquisition reportés non vie

Les frais d'acquisition reportés (FAR) représentent la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice.

Le montant reporté est calculé contrat par contrat ou sur la base de méthodes statistiques, dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes que la provision pour primes non acquises; il ne peut faire l'objet d'une augmentation ultérieure.

Les FAR sont amortis linéairement sur la durée restant à courir entre la date de l'inventaire et la fin de la période d'imputation des frais, à savoir la date à laquelle le souscripteur peut exercer son droit de résiliation ou de non-reconduction ou, lorsque les frais à reporter sont des commissions payables à chaque échéance de prime, au-delà de la prochaine échéance. La durée d'amortissement est limitée à cinq ans au maximum.

B.3.e Principes comptables et modes d'évaluation du compte de résultat

Primes

Les primes correspondent aux primes émises nettes d'annulations et de renonciations, pour la part acquise à la période en application du principe de spécialisation des exercices.

Les primes émises, ayant fait l'objet d'annulations ou de renonciations, sont déduites de la rubrique « Primes».

Sinistres

Les sinistres comprennent l'ensemble des sinistres survenus, à la fois les sinistres déclarés et les sinistres non déclarés, dénommés sinistres inconnus ou bien tardifs ou encore IBNR (Incurred But Not Reported), ainsi que les frais de règlement des sinistres.

Opérations de réassurance

Les primes, sinistres et provisions sont enregistrés bruts de cession en réassurance.

Les opérations cédées sont déterminées pour chaque élément concerné et comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et en utilisant les mêmes règles de comptabilisation et d'évaluation que celles qui s'appliquent aux éléments bruts.

Pour les acceptations en réassurance, les éléments reçus des cédantes sont enregistrés en comptabilité sans décalage. Lorsque l'existence d'une perte sur les acceptations en réassurance est connue, celle-ci est provisionnée pour son montant prévisible.

Lorsque les transactions de contrats de réassurance, dite « finite » et de contrats de réassurance purement financière mentionnés aux articles 210-1 à 210-8 du règlement ANC n° 2015-11 ont une importance significative, une description des principes et méthodes comptables utilisés pour enregistrer ces opérations ainsi que les méthodes d'évaluation qui leur sont appliquées doivent être obligatoirement fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

L'analyse des traités de réassurance n'a pas conduit à identifier d'opérations concernées par cette réglementation.

Produits et charges des placements

Les produits des placements comprennent les intérêts courus de l'exercice, ainsi que les dividendes acquis de l'exercice et les profits de cessions. Les charges des placements comprennent notamment les frais de fonctionnement internes engagés pour la réalisation des activités de gestion des actifs.

Les plus ou moins-values sur cessions de titres et valeurs mobilières sont déterminées selon la méthode premier entré - premier sorti (FIFO, First In First Out) et rapportées au compte de résultat de l'année de la cession.

Les produits des placements ainsi que les charges sont inscrits dans le compte non technique. A la date d'inventaire, la quote-part des produits et des charges correspondant à la rémunération financière des engagements envers les assurés est déduite du compte non technique et portée au compte technique non vie.

Ces quotes-parts de produits et de charges sont calculées sur la base du rapport entre, d'une part, les capitaux propres plus la somme des provisions techniques nettes de réassurance et, d'autre part, les capitaux propres à la date de clôture.

Opérations en devises

Le traitement comptable des opérations en devises suit les dispositions du Livre II – Titre IV du règlement ANC n° 2015-11 (articles 240-1 et suivants).

Les opérations de change sont réparties selon deux catégories :

- les opérations portant sur des actifs ou passifs générant une position de change dite « structurelle » concernent principalement les titres de participation, les dotations aux succursales et la couverture du risque de change associé par des emprunts ou des ventes à terme en devises. Les différences de conversion sur les positions de change structurelles, évaluées par différence entre le cours de change de la devise concernée au jour de l'opération (cours historique) et le cours de clôture, sont constatées au bilan et hors bilan dans des comptes spécifiques,
- les opérations générant une position de change dite « opérationnelle » concernent les autres opérations en devises. Les différences de conversion sur les positions de change opérationnelles sont constatées en résultat de change au compte de résultat.

La dépréciation durable des titres de participation en devises est calculée en euros, par comparaison du coût historique en euros et de la valeur recouvrable en euros calculée à la date de clôture.

Charges d'exploitation

Les frais de gestion sont enregistrés, au fur et à mesure des dépenses de fonctionnement, selon leur nature. Pour la présentation des comptes annuels, les frais par nature sont reclassés dans des comptes de charges ouverts selon leur destination.

Les destinations sont celles correspondant à la classification réglementaire :

- frais de règlement des sinistres ;
- frais d'acquisition ;
- frais d'administration ;
- frais de gestion des placements ;
- autres charges techniques.

Le reclassement des frais directement affectables à une seule destination s'effectue individuellement et sans application de clés forfaitaires, sur la base des informations fournies lors de l'engagement budgétaire de la dépense ou par la facture. Les commissions, quant à elles, sont pré affectées par produit et inscrites en frais d'acquisition et d'administration.

Lorsqu'une dépense a plusieurs destinations ou n'est pas directement affectable, elle est imputée aux différents comptes par destination, par application d'une clé de répartition justifiée à la clôture de l'exercice. Les clés retenues sont fondées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges concernées.

Résultat non technique

Les produits et charges non techniques sont ceux non liés à l'activité d'assurance.

Provision pour engagements sociaux

Outre les avantages à court terme (salaires, congés annuels, intéressement, participation, abondement) dont la charge est refacturée en France à Cardif Assurances Risques Divers par le GIE BNP Paribas Cardif, Cardif Assurances Risques Divers comptabilise les engagements relatifs aux avantages consentis au personnel (en France, sous forme de refacturation par le GIE précité). Ces engagements sont constitués par :

- les avantages à long terme qui comprennent principalement les congés rémunérés (compte épargne temps, congés d'ancienneté) et les primes liées à l'ancienneté (médailles du travail). La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat.
- les avantages postérieurs à l'emploi, constitués exclusivement des indemnités de fin de carrière : conformément à la recommandation de l'ANC, les indemnités de fin de carrière sont considérées comme des avantages à prestations définies, constituant un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent). La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

La répartition des droits est faite de manière linéaire à partir de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire la date avant laquelle les services rendus par le membre du personnel n'affectent ni le montant ni l'échéance des prestations.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié concerné correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (actif) net, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif net sont également comptabilisés directement en résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

Participation des salariés

La participation des salariés est comptabilisée par le GIE BNP Paribas Cardif pour son montant global. Une quote-part de cette participation est donc comprise dans les prestations facturées par le GIE à Cardif Assurances Risques Divers.

Intéressement des salariés

L'intéressement des salariés est comptabilisé par le GIE BNP Paribas Cardif pour son montant global. Une quote-part de cet intéressement est donc comprise dans les prestations facturées par le GIE à Cardif Assurances Risques Divers.

Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

La loi de finances pour 2020 a réaménagé la trajectoire des baisses successives du taux de l'impôt sur les sociétés (IS) prévues jusqu'en 2022.

Pour l'exercice 2021, le taux d'IS est légèrement inférieur aux taux appliqués l'année précédente et s'établit à 27,5 % sur la totalité du résultat fiscal (contre 28% sur les premiers 500.000 euros de bénéfices et 31% au-delà en 2020).

A ceci s'ajoute la contribution sociale sur les bénéfices égale à 3,3% du montant de l'IS diminué d'un abattement de 763 000 euros.

Cardif Assurances Risques Divers est membre du groupe fiscal constitué par la société tête de groupe BNP Paribas S.A et a signé le 9 décembre 2019 une nouvelle convention applicable à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La charge d'impôt est supportée par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. En cas de déficit, Cardif Assurances Risques Divers recevra à titre définitif une somme égale à l'économie d'impôt procurée au groupe fiscal. En conséquence, Cardif Assurances Risques Divers sera privée du report de son déficit pour la détermination ultérieure de sa charge contributive.

Impôts différés

Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont taxés et les charges sont déductibles fiscalement, Cardif Assurances Risques Divers comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des produits et des charges en différence temporaire entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

La diminution potentielle du taux d'impôt a une incidence sur l'évaluation des impôts différés, en fonction des taux en vigueur à la clôture et applicables aux différences temporaires lorsqu'elles se réaliseront.

B.3.f Principes comptables et modes d'évaluation des engagements reçus et donnés

Instruments financiers à terme

Les montants correspondant à la valeur nominale des opérations d'achat ou de vente non dénouées de ces instruments sont mentionnés en engagements hors bilan.

Les opérations de change à terme (sous forme de swap de change ou de forward simple) concernent la couverture des investissements nets en devises de certaines filiales et succursales étrangères dont la devise de fonctionnement n'est pas l'euro et la couverture de certains placements en devises:

- Les engagements donnés correspondent aux devises à livrer dans la monnaie des investissements réalisés converti en euros ;
- Les engagements reçus correspondent aux devises à recevoir dans la monnaie de la dette de couverture convertie en euros.

Les contrats « future » en position vendeuse permettent une couverture contre le risque de baisse de l'indice action ou, dans le cas de « future de taux », une couverture contre le risque de baisse des taux.

Autres engagements

Positions de change

Les comptes de position de change et de contrevaleur de positions de change des instruments financiers à terme sur devises sont enregistrés dans le hors bilan et convertis aux cours de change à la date d'inventaire.

Engagements des réassureurs

La part des réassureurs dans les provisions techniques peut être représentée par des valeurs devant appartenir à la liste des actifs réglementés selon l'article R.332-17 du Code des assurances, nanties par le réassureur dans le cadre des opérations de réassurance cédée. La valeur de ces titres figure alors en engagements hors bilan.

Elle peut également, sur autorisation de l'ACPR, être représentée par des cautions bancaires.

B.4 Informations sur les postes du bilan

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

B.4.a Mouvements ayant affecté certains éléments de l'actif

Mouvements de certains éléments de l'actif

En milliers d'euros	Brut 31 décembre 2020	Mouvements de l'exercice	Brut 31 décembre 2021
Actifs incorporels	**26 170**	**9 012**	**35 182**
Placements immobiliers :			
- Terrains et constructions	-	-	-
- Part de sociétés immobilières	36	-	36
Total des Placements immobiliers	**36**	**-**	**36**
Titres sur entreprises liées ou avec lien de participation			
- Actions (titres de propriété)	8 541	184	8 725
- Obligations et titres de créances	5 929	- 3 329	2 600
- Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-
- Autres créances	7 706	- 915	6 791
Total titres sur entreprises liées ou avec lien de participation	**22 176**	**- 4 060**	**18 116**
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	**143**	**- 136**	**7**
Placements des contrats UC	**-**	**-**	**-**

Amortissements et provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

En milliers d'euros	Brut 31 décembre 2021	Amortissements	Provisions	Net 31 décembre 2021	Net 31 décembre 2020
Actifs incorporels	**35 182**	**- 25 007**	**- 850**	**9 325**	**7 471**
Placements immobiliers :					
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-
- Part de sociétés immobilières	36	-	-	36	36
Total des Placements immobiliers	**36**	**-**	**-**	**36**	**36**
Titres sur entreprises liées ou avec lien de participation					
- Actions (titres de propriété)	8 725	-	- 1 436	7 289	7 386
- Obligations et titres de créances	2 600	-	-	2 600	5 929
- Espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-	-
- Autres créances	6 791	-	-	6 791	7 706
Total titres sur entreprises liées ou avec lien de participation	**18 116**	**-**	**- 1 436**	**16 680**	**21 021**
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	**7**	**-**	**-**	**7**	**143**
Placements des contrats UC	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

B.4.b Informations relatives aux autres placements

En milliers d'euros	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Valeur Brute	Amort. & Provisions	Valeur Nette	Valeur Brute	Amort. & Provisions	Valeur Nette
Actions et autres titres à revenu variable	382 415	-	382 415	220 597	- 34	220 563
Obligations, TCN et autres titres à revenu fixe	1 267 918	-	1 267 918	1 032 022	-	1 032 022
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Dépôts auprès des établissements de crédit	4 746	-	4 746	1 520	-	1 520
Autres	-	-	-	-	-	-
Total des autres placements	1 655 079	-	1 655 079	1 254 139	- 34	1 254 105

B.4.c Etat récapitulatif des placements

En milliers d'euros	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation
1. Placements immobiliers	36	36	28	36	36	34
2. Actions et autres titres à revenu variable (autres que les parts D'OPCVM)	56 251	54 815	75 261	51 386	50 188	60 787
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	83 692	83 692	124 503	64 858	64 858	82 575
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	251 196	251 196	252 878	112 893	112 893	117 861
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	1 270 521	1 259 564	1 323 803	1 037 955	1 029 261	1 100 075
6. Prêts hypothécaires	-	-	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés	-	-	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	2 022	2 022	2 023	143	143	143
9. Dépôts (autres que ceux visés en 8) et cautionnements en espèces et autres placements	9 572	9 572	9 572	9 274	9 274	9 274
Sous total	**1 673 290**	**1 660 896**	**1 788 069**	**1 276 545**	**1 266 653**	**1 370 749**
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte						
Placements immobiliers						
Titres à revenus variables autres que des parts d'OPCVM						
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe						
Autres OPCVM						
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Sous total	-	-	-	-	-	-
11. Autres instruments financiers à terme	64	1 992	- 17	- 164	- 130	- 36
Total Placements	1 673 354	1 662 889	1 788 052	1 276 381	1 266 523	1 370 713

Au 31 décembre 2021, la valeur nette comptable des placements financiers non cotés de Cardif Assurances Risques Divers s'élève à 79 840 milliers d'euros.

Placements selon leurs règles d'évaluation

En milliers d'euros	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation
Placements évalués selon l'article R 343-9 Titres à revenu fixe	1 270 521	1 259 564	1 323 803	1 004 458	996 125	1 066 411
Placements évalués selon l'article R 343-10 Placements autres que les titres à revenu fixe	402 769	401 333	464 266	269 238	267 679	301 782
Total Placements	1 673 289	1 660 896	1 788 069	1 273 696	1 263 804	1 368 193
Autres IFT	64	1 992	- 17	2 685	2 719	2 520
Total Placements	1 673 354	1 662 889	1 788 052	1 276 381	1 266 523	1 370 713

Placements selon leur affectation

En milliers d'euros	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	1 671 268	1 658 874	1 786 046	1 242 693	1 230 055	1 330 936
Valeurs déposées chez les cédantes	2 022	2 022	2 023	143	143	143
Autres affectations ou sans affectation	64	1 992	- 17	33 545	36 325	39 634
Total Placements	1 673 354	1 662 889	1 788 052	1 276 381	1 266 523	1 370 713
Primes échues assurés débiteurs et créances assurés	-	-	-	-	-	-
Comptes courants et caisse	54 197	54 197	54 197	61 736	61 736	61 736
Comptes de régularisation liés aux IFT	-	-	-	-	-	-
Intérêts et loyers courus	10 785	10 785	10 785	8 450	8 450	8 450
Total Actifs affectables	64 982	64 982	64 982	70 186	70 186	70 186

Provisions relatives aux placements

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Provision pour dépréciation durable (figurant en diminution de la valeur brute des Placements)	1 436	1 189
Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (figurant en Autres provisions techniques)	-	-
Total	1 436	1 189

Au 31 décembre 2021, l'évaluation des actifs visés à l'article R.343-10 du Code des assurances met en évidence une plus-value latente globale, justifiant l'absence de provision pour risque d'exigibilité.

Soldes non encore amortis et non encore repris

Les soldes non encore amortis et non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres amortissables évalués conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Soldes non encore amortis	11 515	10 969
Soldes non encore repris	4 194	3 520

Instruments financiers à terme

Caractéristiques générales des ventes à terme de Devises

1	**Nature de la stratégie**	Investissement
2	**Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagement passif et gestion de ses capitaux**	Couverture du risque de hausse des fixings
3	**Placements ou groupe de placements concernés**	Emprunts en devises pour doter les succursales ou les filiales
4	**Lien placement et IFT**	Valorisation corrélée et identique en cas de hausse des fixings
5	**Période de dénouement prévue**	Au terme ou à tout moment en fonction des anticipations de marché ou de contraintes ALM
6	**Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie**	Valorisation de l'IFT et des emprunts liés
7	**Conditions de remplacement de l'IFT par un autre**	Maturité de l'IFT
8	**Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE**	Distinction entre la valeur intrinsèque et la valeur temps, pas d'étalement au TRE

Détail des contrats de ventes à terme de devises en cours au 31 décembre 2021

Engagements reçus en milliers d'euros

Devise	Emission	Échéances	Montant en devises (en milliers)		Cours clôture EUR	Conversion en euros (en milliers)	
			< 3 mois (**)	> 3 mois		< 3 mois	> 3 mois
EUR	01/06/2021	03/06/2022		2 005	1,0000		2 005
EUR			-	2 005			2 005
USD	18/02/2021	14/02/2022	72	-	1,1303	63	-
USD	22/10/2021	14/02/2022	21	-	1,1303	18	-
USD	26/11/2021	01/12/2022	-	5 630	1,1303	-	4 981
USD			93	5 630		81	4 981

** à partir de la date d'émission

Engagements donnés en milliers d'euros

Devise	Emission	Échéances	Montant en devises (en milliers)		Cours clôture EUR	Conversion en euros (en milliers)	
			< 3 mois (**)	> 3 mois		< 3 mois	> 3 mois
TWD	26/11/2021	01/12/2022	-	156 630	31,2861	-	5 006
TWD			-	156 630		-	5 006
CHF	01/06/2021	03/06/2022	-	2 200	1,0380	-	2 119
CHF			-	2 200		-	2 119
PEN	18/02/2021	14/02/2022	262	-	4,4750	59	-
PEN	22/10/2021	14/02/2022	85	-	4,4750	20	-
PEN			347	-		79	-

Détail des contrats futurs au 31 décembre 2021

1	**Nature de la stratégie**	Rendement
2	**Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagement passif et gestion de ses capitaux**	Couverture du risque de baisse des actions, protection du rendement distribué aux assurés
3	**Placements ou groupe de placements concernés**	Titres actions du R.343-10
4	**Lien placement et IFT**	Valorisation inversement corrélée en cas de baisse des marchés d'actions
5	**Période de dénouement prévue**	Au terme ou à tout moment en fonction des anticipations de marché ou de contraintes ALM
6	**Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie**	Valorisation de l'IFT et des titres R.343-10
7	**Conditions de remplacement de l'IFT par un autre**	Maturité de l'IFT
8	**Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE**	Non distinction entre la valeur intrinsèque et la valeur temps, étalement au TRE

Produit	Date d'échéance	Quantité	Nominal (en K€)
ESH2_INDEX	18/03/2022	12	2 457
UBH2_COMDTY	18/03/2022	113	24 508
VGH2_INDEX	08/03/2022	625	25 924
TOTAL			52 888

B.4.d Echéancier des créances et des dettes

Les créances et dettes s'analysent ainsi selon leur durée résiduelle :

				2021
En milliers d'euros	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Primes restant à émettre	-	-	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	223 717	-	-	223 717
Créances nées d'opérations de réassurance	16 679	-	-	16 679
Personnel	106	-	-	106
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	24 481	-	-	24 481
Débiteurs divers				
Comptes courants d'associés	4 842	-	-	4 842
Divers produits à recevoir	57	-	-	57
Autres	43 257	-	-	43 257
Total des créances	313 139	-	-	313 139

				2021
En milliers d'euros	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	214 317	-	-	214 317
Dettes nées d'opérations de réassurance	33 652	-	-	33 652
Dettes envers des établissements de crédit	104 695	-	-	104 695
Autres emprunts, dépôts, cautionnements reçus	42 214	-	-	42 214
Personnel	3 626	-	-	3 626
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	27 511	-	-	27 511
Créanciers divers				
Comptes courants d'associés	25	-	-	25
Divers charges à payer	1 394	-	-	1 394
Autres	94 236	-	-	94 236
Total des dettes	521 670	-	-	521 670

Le poste « Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus »:

En milliers d'euros	Montant en devises d'origine	Contrevaleur en euros
Emprunts en USD pour le financement des succursales	5 616	5 186
Emprunts en JPY pour le financement des succursales	-	-
Emprunts en PLN pour le financement des succursales	44 802	9 588
Titres donnés en pension	25 444	25 444
Autres dépôts et cautionnements	1 996	1 996
Total		42 214

Emprunts en devise

Dans le cadre de la gestion globale du risque de change, les investissements dans les succursales sont financés par la mise en place d'emprunts libellés dans les devises d'expression des filiales concernées.

Dans le cas où Cardif Assurances Risques Divers n'a pas accès au marché local des capitaux, la couverture de change est faite sous la forme d'un instrument complexe combinant emprunt en dollars et vente à terme contre dollars de la devise considérée.

Titres donnés en pension

Malgré le transfert de propriété, les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan de Cardif Assurances Risques Divers (code monétaire et financier – article L211-32).

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire, et devant être restituée à l'issue de la pension, est également individualisée dans le poste "Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus".

B.4.e Participations et entreprises liées

Cardif Assurances Risques Divers détient 18% des actions de la société Cardif Services AEIE pour un montant de 1,8 milliers d'euros.

Cardif Assurances Risques Divers est, au 31 décembre 2021, associé indéfiniment responsable des sociétés suivantes :

Nom	Siège	Forme Juridique	N° Siren
GIE BNP Paribas Cardif	1, bd Haussmann 75009 PARIS	GIE	318 246 899
SCI Cardimmo	1, bd Haussmann 75009 PARIS	SCI	374 370 040

B.4.f Opérations se rapportant à des entreprises liées et avec lesquelles existe un lien de participation

En milliers d'euros	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Entreprises liées	Lien de Participation	Entreprises liées	Lien de Participation
PLACEMENTS				
Actions et autres titres à revenu variable	7 186		7 315	
Obligations, TCN et autres titres à revenu fixe	2 702		6 000	
Titres subordonnés à durée indéterminée et TSR	-		-	
Dépôts auprès d'établissements de crédit	1		1 278	
Autres placements	-		-	
Créances espèces déposées chez les cédantes	-		-	
Créances rattachées à des participations	6 791		6 428	
TOTAL PLACEMENTS	16 680	-	21 021	-
Placements représentant les contrats en UC (y compris les placements immobiliers)	-	-	-	-
Placements immobiliers et autres placements	-	-	-	-
CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	-		-	
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-		-	
. créances sur les preneurs d'assurance	-		-	
. créances sur les intermédiaires d'assurance	36 910		19 170	
. autres créances	-		-	
Créances nées d'opérations de réassurance	-		-	
Débiteurs divers	1 335	3 244	2 261	3 244
Comptes de régularisation	2 519	1 073	256	956
TOTAL CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	40 764	4 317	21 687	4 200
DETTES				
Passifs subordonnés	251 168		251 145	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes sur les preneurs d'assurance				
Dettes sur les intermédiaires d'assurance	82 225		79 670	
Autres dettes	17 026		30 815	
Dettes nées d'opérations de réassurance	3 483		40 162	
Dettes envers les établissements de crédit	104 695		-	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		16 770		13 848
Pensions livrées	-		-	
Créditeurs divers	1 500	10 506	1 615	10 083
Comptes de régularisation	- 1 149	4 670	- 1 186	3 300
TOTAL DETTES	458 948	31 946	402 221	27 231

B.4.g Capital social

Au 31 décembre 2021, le capital social se compose de 1 350 140 actions ordinaires d'une valeur nominale de 16 euros.

En milliers d'euros	Solde au 31 décembre 2020	Affectation du résultat (et dividendes versés)	Autres variation	Résultat de l'exercice	Solde au 31 décembre 2021
Capital social	21 602				21 602
Total Capital	**21 602**				**21 602**
Prime d'émission	310 462				310 462
Prime de fusion	-				-
Total Primes liées au capital social	**310 462**				**310 462**
Réserve de capitalisation	-				-
Autres réserves	-				-
Fonds de garantie des assurés	-				-
Total Réserves	**-**				**-**
Report à nouveau	**1**	**- 18 607**	**55 910**		**37 304**
Résultat de l'exercice	**- 18 607**	**18 607**		**53 980**	**53 980**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	313 459	-	55 910	53 980	423 348
Dividendes distribués		**-**			

B.4.h Passifs subordonnés

Caractéristiques des émissions de titres subordonnés responsables (TSR)

Nature	Date	Nominal (en K€)	Nombre de titres	Total (en K€)	Intérêt annuel	Paiement	Échéance	Souscrit par
Titres	03/07/2018	1	24 000	24 000	Taux fixe	Trimestriel	03/07/2028	BNP Paribas Cardif SA
Titres	28/06/2016	100	2 000	200 000	Taux variable	Trimestriel	28/06/2026	BNP Paribas SA
TOTAL TSR				224 000				

Les intérêts courus comptabilisés au titre de l'exercice 2021 pour les TSR s'élèvent à 87 milliers d'euros.

Caractéristiques des émissions de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)

Nature	Date	Nominal (en K€)	Nombre de titres	Total (en K€)	Intérêt annuel	Paiement	Souscrit par
Titres	11/01/2000	1	7 000	7 000	Taux variable	Trimestriel	BNP Paribas Cardif SA
Titres	22/12/2000	1	20 000	20 000	Taux variable	Trimestriel	BNP Paribas Cardif SA
TOTAL TSDI				27 000			

Les intérêts courus comptabilisés au titre de l'exercice 2021 pour les TSDI s'élèvent à 81 milliers d'euros.

Ces titres ne seront remboursables qu'en cas de liquidation de la société à un prix égal au pair. Leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement complet de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à la société et des titres participatifs émis par celle-ci.

B.5 Autres informations sur le bilan

B.5.a Clause de réserve de propriété

Les actifs ne font l'objet d'aucune clause de réserve de propriété.

B.5.b Comptes de régularisation

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Intérêts et loyers acquis et non échus	10 785	8 450
Frais d'acquisition reportés	249 055	271 488
Autres comptes de régularisation – actif	36 657	35 806
Primes versées sur IFT	1 993	314
Impôt différé actif	29 084	28 178
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	3 694	4 501
Autres	1 886	2 813
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	296 497	315 744

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	14 651	13 203
Report de commissions reçues des réassureurs	20 457	31 064
Comptes de régularisation liés aux IFT	-	445
Autres	5 808	41 248
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	40 916	85 960

B.5.c Produits à recevoir et charges à payer

Les produits à recevoir sont rattachés aux postes de créances suivants:

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Créances nées d'opérations d'assurance directe	15 297	17 436
Créances nées d'opérations de réassurance	708	479
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	1 579	1 604
Débiteurs divers	57	57
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	17 641	19 576

Les charges à payer sont rattachées aux postes de dettes suivants :

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	96 445	92 964
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 880	-
Personnel	1 341	1 555
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	20 832	19 355
Créanciers divers	1 394	956
TOTAL DES CHARGES A PAYER	122 891	114 830

B.5.d Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'analysent ainsi :

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Provisions réglementées	**-**	**-**
Provisions pour investissements	-	-
Provisions pour risques	**55 160**	**57 104**
Provisions pour litiges	387	435
Autres	54 773	56 669
Provisions pour pensions et obligations similaires	**3 047**	**2 992**
Provisions pour retraite	1 118	1 192
Provisions pour avantages sociaux	1 929	1 800
Provisions pour impôts	**1 372**	**2 537**
Provisions pour impôts	1 372	2 537
Autres	-	-
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	59 579	62 633

B.5.e Opérations en devises étrangères

Le montant global de la contre-valeur en euros des opérations en devises étrangères est le suivant :

En milliers d'euros	31 décembre 2021
Actifs incorporels	385
Placements	114 288
Part des réassureurs dans les provisions techniques	11 960
Créances	13 934
Autres actifs	23 085
Comptes de régularisation – Actif	58 051
TOTAL ACTIF	221 702
Capitaux propres	29 620
Passifs subordonnés	-
Provisions techniques brutes	104 879
Provisions pour risques et charges	38
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	-
Autres dettes	41 094
Compte de régularisation – Passif	46 071
TOTAL PASSIF	221 702

Détail par devise au 31 décembre 2021

Par devise en milliers d'euros	Total Bilan
Peso Argentin	23
Lev Bulgare	24 530
Real Brésilien	9
Franc Suisse	15 059
Peso Chilien	25
Yuan Renminbi	723
Peso colombien	3 533
Couronne danoise	- 0
Livre Sterling	288
Peso méxicain	1 313
Couronne Norvégienne	534
Nouveau Sol	112
Nouveau Zloty (Pologne)	113 841
Leu nouveau (Roumanie)	19 939
Couronne suédoise	- 287
Dollar De Taiwan	16 946
Dollar Usa	25 115
TOTAL	221 702

B.5.f Engagements reçus

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Reçus des entreprises liées	**11 255**	**5 990**
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	11 191	-
Garanties de rendement portant sur des OPCVM commercialisés	-	-
Autres engagements contractuels sur produits d'assurance reçus	*11 191*	-
Autres engagements reçus	-	888
Instruments financiers à terme : Stratégie Investissement / Désinvestissement	63	5 102
Reçus d'autres entreprises	**7 004**	**6 187**
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-	-
Autres engagements reçus	-	-
Instruments financiers à terme : Stratégie Investissement / Désinvestissement	7 004	6 187
TOTAL	18 259	12 178

B.5.g Engagements donnés

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Donnés aux entreprises liées	**301**	**5 170**
Avals, cautions	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-	-
Autres engagements donnés	242	-
Instruments financiers à terme : Stratégie Investissement / Désinvestissement	59	5 170
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	-	-
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	-	-
Donnés aux autres entreprises	**191 251**	**96 771**
Avals, cautions	436	436
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-	-
Autres engagements donnés	-	-
Valeurs données en nantissement auprès des réassureurs	111 295	77 611
Instruments financiers à terme : Stratégie Investissement / Désinvestissement	7 145	6 219
Instruments financiers à terme : stratégie de rendement	52 888	-
Contrats de future	*52 888*	-
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	-	-
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	19 487	12 505
TOTAL	191 552	101 941

B.5.h Provisions pour sinistres à payer

Boni de liquidation (opérations non-vie, hors acceptations)

Les boni de liquidation de l'exercice s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2021
Montant des provisions pour sinistres inscrites au bilan d'ouverture relatives aux sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs et restant à régler	310 728
A déduire	
Montant total des prestations payées au cours de l'exercice au titre de sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs	117 749
Provisions pour sinistres inscrites au bilan de clôture au titre de ces mêmes exercices	175 188
BONIS (OU MALIS)	17 790

Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler (opérations non vie, hors acceptations)

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2017	2018	2019	2020	2021
Inventaire 2019					
Règlements	197 599	149 769	79 018		
Provisions	16 787	33 851	99 293		
Total des sinistres (S)	**214 386**	**183 620**	**178 311**		
Primes acquises (P)	870 463	839 658	811 635		
Pourcentage (S/P)	24,6%	21,9%	22,0%		
Inventaire 2020					
Règlements	201 474	163 362	148 642	103 421	
Provisions	7 367	14 108	33 968	111 671	
Total des sinistres (S)	**208 841**	**177 471**	**182 610**	**215 092**	
Primes acquises (P)	870 463	875 873	815 967	924 404	
Pourcentage (S/P)	24,0%	20,3%	22,4%	23,3%	
Inventaire 2021					
Règlements	287 622	259 749	246 239	228 366	88 579
Provisions	15 449	19 792	28 630	52 344	129 199
Total des sinistres (S)	**303 071**	**279 540**	**274 869**	**280 710**	**217 778**
Primes acquises (P)	870 463	839 658	815 967	776 045	846 580
Pourcentage (S/P)	34,8%	33,3%	33,7%	36,2%	25,7%

B.6 Informations sur le compte de résultat

B.6.a Ventilation des produits et des charges des placements

En milliers d'euros	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées ou ayant un lien de participation	Revenus financiers et frais financiers concernant les autres entreprises	Total 31 décembre 2021
Revenus des participations	313	22	335
Revenus des placements Immobiliers	-	-	-
Revenus des autres placements	-	27 494	27 494
Autres revenus financiers			-
Total des revenus financiers	**313**	**27 516**	**27 829**
Total des frais financiers(commissions, honoraires, intérêts et agios)	**- 6 932**	**- 8 034**	**- 14 966**
Total des autres produits de placements	**579**	**17 348**	**17 927**
Total des autres charges de placements	**- 441**	**- 6 959**	**- 7 400**

Le total des autres produits et autres charges des placements inclut principalement les plus ou moins-values de cession et les dotations aux amortissements et provisions.

B.6.b Compte de résultat technique par catégorie

En milliers d'euros	Contrats de				Automobile	Dommages aux Biens des Particuliers	Responsabilité civile générale	Protection juridique	Assistance	Pertes Pécuniaires Diverses	Crédit	CAUTION	Acceptations	LPS	Total
	Contrats Individuels Santé	Contrats Individuels Autres	Contrats Collectifs Santé	Contrats Collectifs Autres											
Primes acquises	**34 084,95**	**38 604,05**	**11 776,37**	**98 195,50**	**136 787,62**	**171 935,07**	**3 632,20**	**40,00**	**1 080,93**	**316 367,26**	**208,00**	**4 152,00**	**214 505,44**	**5 912,00**	**1 037 281,40**
Primes	31 253,28	38 414,03	19 917,88	84 285,30	123 857,66	166 932,86	1 198,55	40,00	1 151,58	290 863,40	209,00	4 152,00	208 227,18	6 041,00	976 543,72
Charges des provisions pour primes non acquises	-2 831,67	-190,02	8 141,51	-13 910,20	-12 929,97	-5 002,21	-2 433,66	0,00	70,65	-25 503,87	1,00	0,00	-6 278,26	129,00	-60 737,68
Charges des prestations	**-87,39**	**11 282,30**	**8 865,34**	**33 472,22**	**21 425,92**	**53 688,86**	**-7,70**	**150,00**	**-55,29**	**52 438,22**	**-18,00**	**203,00**	**105 660,04**	**2 193,00**	**289 210,51**
Prestations et frais payés	22 824,10	8 318,21	1 977,05	33 547,61	19 872,33	54 834,70	10,00	150,00	2,87	62 738,28	11,00	211,00	70 144,13	2 277,00	276 918,28
Charges des provisions des prestations et divers	-22 911,49	2 964,09	6 888,29	-75,39	1 553,59	-1 145,84	-17,70	0,00	-58,16	-10 300,06	-29,00	-8,00	35 515,91	-84,00	12 292,23
Solde de souscription	**34 172,34**	**27 321,75**	**2 911,03**	**64 723,29**	**115 361,71**	**118 246,21**	**3 639,90**	**-110,00**	**1 136,22**	**263 929,04**	**226,00**	**3 949,00**	**108 845,41**	**3 719,00**	**748 070,89**
Frais d'acquisition	9 649,11	24 653,13	4 130,87	55 070,32	89 935,41	95 857,99	2 005,79	-202,00	344,83	191 744,12	311,00	2 680,00	21 249,69	2 257,00	499 687,25
Autres charges de gestion nettes	5 875,49	4 153,70	1 323,66	12 940,57	13 389,29	17 071,31	211,22	63,00	187,46	40 273,41	26,00	1 100,00	75 426,30	547,00	172 568,41
Charges d'acquisition et de gestion nettes	**15 524,60**	**28 786,82**	**5 454,53**	**68 010,89**	**103 324,69**	**112 929,30**	**2 217,01**	**-139,00**	**532,29**	**232 017,53**	**337,00**	**3 780,00**	**96 675,99**	**2 804,00**	**672 255,66**
Produit net des placements	3 386,37	297,33	745,16	1 730,76	1 433,77	398,13	33,00	0,00	10,21	3 713,55	1,00	1 241,00	2 935,48	26,00	15 951,76
Participation aux résultats	1 062,00	36,00	-5,00	436,00	795,00	87,00	0,00	0,00	0,00	353,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 764,00
Solde financier	**2 324,37**	**261,33**	**750,16**	**1 294,76**	**638,77**	**311,13**	**33,00**	**0,00**	**10,21**	**3 360,55**	**1,00**	**1 241,00**	**2 935,48**	**26,00**	**13 187,76**
Part des réassureurs dans les primes acquises	3 298,48	313,82	2 059,55	3 520,22	19 302,97	2 589,92	193,87	0,00	340,15	48 075,41	0,00	0,00	4 943,00	0,00	84 637,38
Part des réassureurs dans les prestations payées	-384,10	1 321,00	764,24	1 841,30	4 291,73	1 062,57	1,00	0,00	0,87	8 740,05	0,00	0,00	622,00	0,00	18 260,66
Part des réassureurs dans les charges de provisions techniques	776,85	-1 684,00	-209,00	-2 208,00	372,77	425,98	-1,35	0,00	-29,02	-465,10	0,00	0,00	102,00	0,00	-2 918,87
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0,00	0,00	0,00	60,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108,00
Commissions reçues des réassureurs	596,00	237,00	585,95	1 624,85	11 813,89	422,72	47,00	0,00	98,18	19 992,06	0,00	0,00	2 049,00	0,00	37 436,14
Solde de réassurance	**-2 309,73**	**-439,82**	**-938,47**	**-2 202,26**	**-2 823,78**	**-678,65**	**-147,22**	**0,00**	**-270,12**	**-19 771,40**	**0,00**	**0,00**	**-2 170,00**	**0,00**	**-31 751,44**
RESULTAT TECHNIQUE	18 662,38	-1 643,56	-2 731,80	-4 195,10	9 852,01	4 949,38	1 308,67	29,00	344,03	15 500,66	-110,00	1 410,00	12 934,89	941,00	57 251,55
Provisions pour primes non acquises à la clôture	38 631,00	2 548,52	12 354,67	67 287,66	186 157,00	18 453,00	2 507,34	0,00	441,03	303 506,07	1,00	0,00	44 783,03	742,00	677 412,35
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	41 462,68	2 738,54	4 212,16	81 197,86	199 086,97	23 455,20	4 941,00	0,00	370,39	329 009,94	0,00	0,00	51 060,30	613,00	738 148,03
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	127 435,63	12 134,20	8 758,94	64 193,59	9 950,19	11 688,00	6,30	0,00	41,52	65 335,54	29,00	294,00	119 905,33	467,00	420 239,24
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	133 417,69	9 097,85	1 875,65	63 521,98	8 262,60	13 834,84	24,00	0,00	99,68	75 912,23	58,00	302,00	84 364,42	551,00	391 321,95
Autres provisions techniques à la clôture	38 664,88	241,86	1 766,00	5 035,00	691,00	2 179,00	0,00	0,00	0,00	7 971,46	0,00	199,00	333,00	0,00	57 081,20
Autres provisions techniques à l'ouverture	54 532,30	278,12	1 766,00	5 346,00	30,00	1 090,00	0,00	0,00	0,00	7 341,83	0,00	199,00	357,00	0,00	70 940,26

B.6.c Autres informations sur le compte de résultat

Moyens généraux

Cardif Assurances Risques Divers n'emploie pas de salariés hormis ceux des succursales étrangères. En France, l'employeur du personnel est le GIE (Groupement d'Intérêt Economique) BNP Paribas Cardif.

Le GIE BNP Paribas Cardif a pour objet la mutualisation des moyens généraux du métier assurance du Groupe BNP Paribas. Le GIE réalise des prestations de services au profit de ses membres et clients, essentiellement en matière de conseils, d'études et de recherches, de conception de logiciels métier et de mise à disposition de personnel et de matériels dans le domaine de la gestion de contrats d'assurance.

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Salaires	24 303	24 839
Pension de retraite	309	355
Charges sociales	4 787	4 590
Autres	-	-
TOTAL	29 399	29 784

Commissions afférentes à l'assurance directe

Le montant des commissions afférentes à l'assurance directe comptabilisé respectivement pendant les exercices 2021 et 2020 s'élève à 451 468 milliers d'euros et 433 403 milliers d'euros. Il comprend, en 2021, 151 200 milliers d'euros au titre des commissions d'apporteurs d'affaires versées aux réseaux de distribution du Groupe BNP Paribas.

Ventilation des primes relatives aux affaires directes

Les primes brutes émises relatives aux affaires directes (hors acceptations) se ventilent ainsi :

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Non vie		
Primes d'assurance directe en France	**334 249**	**318 630**
Primes d'assurance directe dans l'UE (hors France)	**431 607**	**422 216**
Allemagne	*63 953*	*107 080*
Autriche	*14 386*	*15 127*
Belgique	*6 102*	*6 097*
Bulgarie	*19 884*	*17 189*
Espagne	*71 263*	*79 480*
Italie	*153 825*	*121 012*
Pays-Bas	*16 721*	-
Pologne	*58 377*	*46 600*
Portugal	*18 639*	*19 831*
Roumanie	*8 457*	*9 800*
Primes d'assurance directe hors UE	**2 461**	**2 026**
Suisse	*14*	*18*
Taiwan	*2 447*	*2 008*
Total général	768 317	742 873

B.6.d Différence entre la charge fiscale payée et la charge fiscale imputée

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Charge fiscale déjà payée ou à payer au titre de l'exercice et des exercices antérieurs (impôt courant)	13 786	14 551
Impôts différés	- 2 093	- 1 691
Charge fiscale imputée à l'exercice et aux exercices antérieurs	**11 693**	**12 860**

B.6.e Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Impôt sur les bénéfices afférent aux opérations ordinaires	11 697	12 818
Impôt sur les bénéfices afférent aux opérations exceptionnelles	- 4	42
Impôt courant	**11 693**	**12 860**

B.6.f Ventilation des opérations exceptionnelles

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits de cession des éléments d'actif	3	28
Reprise de provision pour investissement	-	-
Autres	14	162
Total produits exceptionnels	**17**	**190**
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	34	-
Dotation de l'exercice à la provision pour investissement	-	-
Autres	6	619
Total charges exceptionnelles	**40**	**619**

B.6.g Détail du résultat non technique

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Autres produits non techniques	1 107	1 030
Etalement de la PRE	-	-
Produits non techniques - Récupérations	-	-
Jetons de présence		
Honoraires et commissions	-	-
Total autres produits non techniques	**1 107**	**1 030**
Autres commissions versées non techniques	2	414
Autres charges non techniques	99	69
Total autres charges non techniques	**101**	**483**

B.7 Autres informations

B.7.a Comptes consolidés

Les comptes annuels de Cardif Assurances Risques Divers sont intégrés globalement dans les comptes de BNP Paribas dont le siège est situé au 16, boulevard des Italiens 75009 Paris et dans ceux de BNP Paribas Cardif dont le siège est situé 1, boulevard Haussmann 75009 Paris.

B.7.b Autres informations

Effectifs moyens

Les moyens généraux de la société, notamment le personnel en France, sont gérés par le GIE BNP Paribas Cardif.

Le nombre de salariés de Cardif Assurances Risques Divers en activité au cours de l'année 2021 est celui des succursales qui s'élève à 403 personnes (411 au cours de l'année 2020).

Rémunération des organes d'administration et de Direction

Cardif Assurances Risques Divers n'a versé aucune rémunération en dehors des jetons de présence votés par l'Assemblée générale, n'a accordé aucune avance ou crédit à des membres des organes d'administration et de direction et n'a pas d'engagement envers ces mêmes membres.